

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

COMMUNE DE MONTLAUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

- afférents au conseil municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 12

Séance du 15 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux

Et le quinze avril à 20 heures 30

Date de la convocation : 08/04/2022

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Etaient présents : ALINAT Myriam, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DELMAS Marie, DECUP-CAUMES Marie-Claude, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine

Absents excusés : BERNAT Laurent et WALIGORSKI Marie-Lou

Secrétaire de séance : RICARD Nathalie

Objet de la délibération n°08-2022

Approbation du compte administratif 2021 du budget principal de la commune

Considérant que le maire en exercice ne peut présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif (article L 2121-14 du CGCT), le conseil municipal désigne Mme RAMONDENC Viviane, 1^{ère} adjointe, présidente de la séance.

Le résultat de l'exercice du compte administratif 2021 s'établit comme suit

Compte administratif 2021	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Réalisation de l'exercice 2021 Section de Fonctionnement	436 482.16 €	553 596.93 €	+117 114.77 €
Report de l'exercice 2020		15 118.50 €	
Total SECTION DE FONCTIONNEMENT	436 482.16 €	568 715.43 €	+ 132 233.27 €
Réalisation de l'exercice 2021 Section d'Investissement	61 425.89 €	393 103.65 €	+ 331 677.76 €
Report de l'exercice 2020		237 126.35 €	
Total SECTION D'INVESTISSEMENT	61 425.89 €	630 230.00 €	+568 804.11 €
TOTAL SECTIONS CUMULEES	497 908.05 €	1 198 945.43 €	+701 037.38 €
Restes à Réaliser à reporter en 2022 (section d'Investissement)	801 523.00 €	347 878.00 €	-453 645.00 €
TOTAL CUMULE AVEC LES RESTES A REALISER	1 299 431.05 €	1 546 823.43 €	+247 392.38 €

Le conseil municipal est invité à délibérer sur le résultat de l'exercice du C.A. 2021 du budget principal de la commune.

M. le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif 2021 du budget principal de la commune

Vote des conseillers municipaux :

Exprimés : 12

Pour : 12

Contre : 0

Qui n'a pas pris part au vote : 1

Le compte administratif est annexé à la présente délibération. Le vote a eu lieu par chapitre.

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

Le Maire,
Patrick RIVEMALE

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
Au représentant de l'Etat le 20 AVR. 2022
Et de la publication par affichage le 20 AVR. 2022
Le Maire, Patrick RIVEMALE

